



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
25 juin 2015
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2015
31 août-4 septembre 2015, New York
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

Descriptif de programme de pays pour la Chine

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Justification du programme	2
II. Priorités du programme et partenariats	6
III. Gestion du programme et des risques	10
IV. Suivi et évaluation.....	12
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Chine (2016-2020)	13



I. Justification du programme

1. Au cours des 30 dernières années, la Chine a réalisé une transformation économique et sociale sans précédent, marquée par des progrès impressionnants en matière de développement humain et de réduction de la pauvreté et. Durant cette période, le produit intérieur brut (PIB) a augmenté en moyenne de 9,8 % par an et l'indice de développement humain a placé la Chine dans la catégorie élevée du développement humain, passant de 0,483 en 1980 à 0,719¹. La Chine a réalisé avant 2015 la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement et a fait sortir de l'extrême pauvreté 471 millions de personnes entre 1990 et 2005², ce qui a eu un impact considérable sur la réalisation à l'échelle mondiale de l'Objectif 1. La vision de la Chine est celle d'une société globalement *xiokang* (aisée) d'ici à 2020. À cet effet, le Gouvernement s'attachera à améliorer les conditions d'existence des populations, à éviter le piège menaçant les pays à revenu intermédiaire et édifier une société soucieuse d'efficacité énergétique et d'économie des ressources³. Cette vision sera mise en œuvre dans le 13^e plan quinquennal (2016-2020). Le présent programme de pays a été conçu pour l'appuyer.

2. L'expérience acquise par la Chine en matière de développement est intéressante pour d'autres pays. Le profil de la Chine acquiert de la visibilité et les attentes sont grandissantes à l'égard de son engagement dans le débat sur le développement mondial. Simultanément, la Chine demeure un pays en développement avec un revenu national brut par habitant de 6 560 dollars en 2013⁴. La Chine doit faire face à d'importants défis, certains qui sont persistants, d'autres provoqués par sa croissance économique rapide, susceptibles d'avoir une incidence négative sur les avancées faites en matière de développement durable.

3. **Éradication de la pauvreté et réduction des inégalités.** En tant que pays en développement, la Chine demeure confrontée à la pauvreté, à une forte inégalité des revenus et de la richesse, d'accès à l'emploi et aux services sociaux en raison des disparités géographiques en matière d'investissement, de politiques macroéconomiques aux effets redistributifs limités et d'une couverture inégale des systèmes de protection sociale. Il y a 82,49 millions de Chinois vivants en dessous du seuil de pauvreté rurale⁵, la plupart se trouvant dans des zones reculées et disposant d'opportunités limitées en termes d'activité productive et d'accès aux marchés. Le coefficient de Gini, bien qu'il ait diminué de son pic de 0,491 en 2008 à 0,473 en 2013⁶, demeure élevé et fait de la Chine un pays marqué par de forte disparité de revenus. Les disparités entre les zones rurales et urbaines, entre les régions et entre les sexes freinent la réduction de la pauvreté ainsi que le développement humain. Le revenu par habitant est trois fois plus élevé en zones urbaines qu'en zones rurales. Bien que leurs taux de croissance dépassent aujourd'hui la moyenne nationale, les provinces de la région occidentale continuent d'accuser des revenus inférieurs et des taux de pauvreté plus élevés.

¹ Rapport mondial sur le développement humain 2014.

² China's Progress Towards the Millennium Development Goals 2013, rapport publié conjointement par le Ministère des affaires étrangères et le système des Nations Unies en Chine, septembre 2013.

³ Rapport du Gouvernement, mars 2015.

⁴ Indicateurs du développement dans le monde 2014.

⁵ Soit 2 300 renminbi annuels nets depuis 2013, Bureau national des statistiques.

⁶ Bureau national des statistiques.

4. Les inégalités de revenus entre les sexes sont prononcées et apparaissent dans toutes les régions et dans toutes les professions. L'enquête sur la condition des femmes en Chine⁷ révèle que le revenu moyen des femmes ayant un emploi en zones rurales en comparaison de celui des hommes a baissé de 79 % en 1990 à 56 % en 2010. La prévalence de la violence à l'encontre des femmes est estimée à 24,7 %⁸, que tente de réduire le récent projet de loi sur la violence conjugale. Les femmes représentent 38,5 % des fonctionnaires, mais seulement 8 % des responsables des ministères sont des femmes.

5. **Gérer une urbanisation rapide dans le contexte d'une population vieillissante.** Avec sa population de 1,37 milliard⁹ d'habitants, le développement de la Chine subit fortement l'influence des changements sans précédent dans les secteurs de l'urbanisation, des migrations et du vieillissement de la population. Dans les années 80, un chinois sur cinq vivait dans une ville. Aujourd'hui, principalement en raison des migrations internes, plus de la moitié de la population réside en zones urbaines. En outre, selon les prévisions, 310 millions de personnes vont migrer vers les villes. D'ici à 2020, le taux d'urbanisation atteindra 60 %. Le rapport national sur le développement humain 2013¹⁰ a mis en évidence que la rapidité et l'ampleur de l'urbanisation et des flux migratoires constituent des défis redoutables s'agissant de l'infrastructure, de l'administration des villes, de la fourniture et de l'accès aux services publics. En dépit de réalisations économiques notables, la fourniture des biens et services publics reste le maillon faible de son développement¹¹. La démographie de la Chine est en train de subir de profondes modifications. Le taux de fécondité est tombé à 1,56, bien en dessous du taux de remplacement de la population qui est de 2,1 tandis que le groupe d'âge des plus de 60 ans augmentera, selon les projections, de près de 15 % en 2013 à 33 % en 2050. Ces tendances auront d'importantes conséquences économiques, financières et sociales, notamment la diminution rapide de la main-d'œuvre, une explosion du taux de dépendance des personnes âgées, la population devenant fortement tributaire du régime récemment élargi des pensions et des systèmes de protection sociale, rendant impératif leur financement urgent et adéquat.

6. **Protection de l'environnement tout en poursuivant le développement économique.** La Chine dépend du charbon pour 66 % de ses besoins énergétiques, en outre ses politiques environnementales sont insuffisantes et ne sont pas appliquées de façon systématique. La Chine souffre d'une forte pollution de l'air, des sols et de l'eau et de la perte de biodiversité. La Banque mondiale estime que les coûts de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles atteignent 9 % du produit intérieur brut. À l'échelle mondiale, la Chine est le pays le plus gros consommateur d'énergie et le plus grand émetteur de gaz à effet de serre. Simultanément, la Chine est le pays chef de file en matière d'énergie propre, en ayant investi 54 milliards de dollars en 2013.

⁷ All China's Women Federation.

⁸ Ce chiffre se réfère à 24 % des femmes âgées de 18 à 64 ans qui au cours de leur mariage ont subi différentes formes de violences, notamment des violences physiques et verbales, selon la troisième enquête sur le statut social des femmes menées par la All China Women's Federation et le Bureau national des statistiques.

⁹ Fin 2014, selon la National Economic and Social Development Gazette.

¹⁰ Sustainable and livable Cities : Towards Ecological Civilization, UNDP/Chinese Academy of Social Sciences.

¹¹ Discours prononcé par le Premier Ministre Li Keqiang au Forum économique mondial de 2015.

7. La Chine est vulnérable face au changement climatique et est exposée à des catastrophes qui affectent chaque année plus de 300 millions d'habitants, entraînant une chute de 1 % à 2 % du produit intérieur brut¹². La Chine a fait de grands investissements dans l'infrastructure et s'est montrée fort efficace dans la lutte contre les catastrophes et dans l'atténuation de la vulnérabilité des populations aux dangers naturels, mais la nature même des risques et l'exposition aux catastrophes se modifient. Des efforts spécifiques s'avèrent nécessaires pour assurer que les importants investissements consacrés aux infrastructures--tant nationales qu'internationales--tiennent compte des risques et contribuent au développement de la résilience. En outre, la pollution et l'urbanisation fragilisent encore plus les écosystèmes. Près de 95 % des 10 millions d'habitants les plus pauvres de Chine vivent dans des zones écologiquement fragiles et souffrent le plus en cas de catastrophes¹³. En vue de renforcer la résilience, la croissance doit être associée à la gestion durable des ressources naturelles. Ceci exige le passage fondamental à une économie produisant peu de carbone, des investissements importants dans la protection de l'environnement et les énergies renouvelables. Il importe également de renforcer la législation et la réglementation et d'en faire respecter l'application. Finalement, il faut également multiplier les procès d'intérêt public au motif de dommages causés à l'environnement.

8. **Gestion du ralentissement de la croissance tout en rééquilibrant l'économie.** S'attaquer aux problèmes entravant le développement durable coïncide avec un ralentissement et un rééquilibrage de l'économie. Des taux de croissance avoisinant les 7 % (appelés les « nouveaux taux normaux ») sont prévus pour les années à venir, ce qui pourrait grever l'allocation des deniers publics au fur et à mesure du vieillissement de la population, de l'immigration et de l'urbanisation. La Chine a besoin de trouver une croissance plus inclusive et plus équilibrée, en créant de nouveaux emplois dans le secteur des services, en étendant la couverture du régime de pensions et des systèmes de protection sociale et en augmentant leur financement. Ceci permettrait une diminution des taux d'épargne, représentant actuellement 50 % du produit intérieur brut ainsi qu'une augmentation du pouvoir d'achat d'une large partie de la population, ce qui à son tour produira une réduction de la pauvreté et des inégalités.

9. En vue de réaliser un atterrissage en douceur et le rééquilibrage de l'économie, en novembre 2013, la Troisième session plénière du 18^e Comité central du Parti communiste chinois a abordé une nouvelle étape des réformes globales. Celles-ci comprennent notamment la diminution du nombre d'entités publiques, la simplification des procédures administratives pour une efficacité et une transparence accrues et l'élargissement du rôle des organisations sociales, issues par définition de la société civile, dans le domaine de la prestation de services publics. La fixation des coûts des ressources naturelles ainsi que les taxes en faveur de la protection de l'environnement seront introduites de manière à refléter les besoins du marché, la rareté et les atteintes à l'environnement. Les émissions de carbone par unité du produit intérieur brut devront être réduites de 40 % d'ici à 2020 par rapport à leur niveau en 2005.

¹² Brief on Natural-Disaster-induced Losses in China, Ministry of Civil Affairs, 2010 ; Review and Prospects of China's 25 Year Comprehensive Disaster Reduction, 2015.

¹³ Exposé sur l'impact des catastrophes dans les régions pauvres de Chine, Centre international de réduction de la pauvreté en Chine.

10. **Participation au programme de développement mondial et réponse aux attentes.** La Chine s'implique activement dans les grandes questions mondiales, notamment les objectifs de développement durable et le changement climatique. La Chine étend également ses partenariats à d'autres pays en développement, notamment dans le domaine de la coopération Sud-Sud. Au cours de la période 2010-2012, elle a octroyé des subventions et des prêts sans intérêt et des financements concessionnels pour un montant de 14,41 milliards de dollars dont 51,8 % étaient destinés à l'Afrique et 52,1 % aux pays les moins avancés¹⁴. La Chine contribue à la mise en place d'une nouvelle Banque de développement et de la Banque asiatique d'investissements dans les infrastructures. Elle met également en place le Fonds de la Route de la soie. En vue d'assurer un impact positif et répondre aux attentes grandissantes sur le rôle de la Chine, les capacités nationales de s'impliquer dans les questions mondiales et de fournir des services de coopération au développement devraient être renforcées.

11. **Appui actuel du PNUD et opportunités futures.** Dans le cadre du programme 2011-2015, le PNUD a contribué à des changements notables dans la législation nationale, notamment une révision du système de protection sociale qui dessert 250 millions de personnes, de nouvelles procédures facilitant l'enregistrement de 30 000 organisations de la société civile ainsi qu'un appui à l'abolition du système de rééducation par le travail. Des projets ont augmenté le revenu des femmes pauvres et ont amélioré l'accès des travailleurs migrants aux services publics et à l'assistance juridique. Afin de réduire la vulnérabilité des communautés démunies et des écosystèmes, des projets du PNUD ont étendu la superficie des zones protégées de plus de 1,2 million d'hectares. Au fur et à mesure de l'engagement de la Chine dans la coopération Sud-Sud, le PNUD a piloté des projets de coopération trilatérale qui ont manifesté la valeur de cette formule.

12. Le présent document s'appuie sur les enseignements tirés des programmes précédents, notamment les avantages de recourir aux instituts de recherche chinois pour les analyses de fond et les études d'impact des politiques, ainsi que sur les projets pilotes lancés en vue d'institutionnaliser les programmes et de les étendre sur une grande échelle, comme ce fut le cas dans les domaines de l'assistance juridique et du développement en faveur des minorités ethniques. Afin de répondre efficacement aux besoins actuels de la Chine, le PNUD va passer de la formation à un renforcement ciblé des capacités à partir d'un programme conjoint pluriannuel de recherche sur les politiques, de manière à générer de nouvelles idées en matière de développement. Le programme tient compte des recommandations issues de l'examen du programme de pays, notamment la nécessité d'établir des liens intersectoriels¹⁵ et d'intégrer l'égalité des sexes dans chacun des résultats escomptés plutôt que comme un résultat escompté isolé, outre les recommandations issues de l'évaluation des projets, à savoir que le PNUD devrait accorder davantage d'attention au suivi et à la supervision¹⁶.

¹⁴ Deuxième livre blanc sur l'aide extérieure de la Chine, 2014.

¹⁵ Il est évident que des liens intersectoriels sont apparus au cours de la mise en œuvre du programme. Ces liens n'étaient pas spécifiquement nommés dans le descriptif du programme de pays, ni peut-être même dans les projets (...) et pourtant, ils ont émergés. Examen du programme de pays, 2014.

¹⁶ Alternatives to DDT usage, (2014) ; Conservation and sustainable use of biodiversity of Huaihe River Basin (2012) ; Conservation and sustainable utilization of wild relatives of crops in China (2013).

13. La Chine est confrontée à des questions de plus en plus complexes et de plus en plus sophistiquées en matière de développement, et l'interaction entre les deux et les risques associés se modifient également. Un mouvement qualitatif s'avère dès lors nécessaire pour cibler efficacement la pauvreté et les inégalités. La Chine en qualité d'actrice à l'échelle mondiale se situe également à un point où elle peut faciliter des changements aboutissant à une transformation dans d'autres pays, en appuyant le programme de développement pour l'après-2015. Les institutions financières internationales offrent une expertise dans le domaine des politiques macroéconomiques, le présent programme concerne les transformations internes d'une stratégie de développement en vue de renforcer la résilience au moyen de systèmes de protection sociale et d'appui à des groupes cibles ; afin de réaliser une modification dans l'orientation de la gestion des ressources naturelles en minimisant les risques et en créant des externalités pour réduire la pauvreté et les inégalités et adopter une démarche qualitative sur la façon dont la coopération Sud-Sud peut faire émerger des perspectives de développement pour l'ensemble des pays du Sud.

14. Le Gouvernement encourage les innovations pour faire face aux nouveaux défis sur le plan national et international. Le PNUD fournira des résultats de recherche et des connaissances axés sur l'élaboration d'idées nouvelles en matière de développement. Conformément à la démarche chinoise quant aux réformes, ces idées seront pilotées avec les partenaires nationaux pour mettre au banc d'essai les innovations politiques et les problématiques à la pointe du développement. Outre la collecte des résultats et leur diffusion, le PNUD aidera à concevoir leur passage à une grande échelle dans des provinces choisies, voire à l'échelle nationale, ainsi que leur adaptation à un usage potentiel dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Le recours systématique aux nouvelles technologies et aux métadonnées sous-tendra ces efforts. Le PNUD s'appuiera sur les partenariats déjà forgés avec les sociétés chinoises d'informatique de pointe, à la recherche de solutions novatrices, notamment pour des questions telles que les déchets électroniques, pour donner un exemple.

II. Priorités du programme et partenariats

15. Le programme de pays porte principalement sur les questions clefs en émergence qui auront une incidence sur le développement durable de la Chine dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales. À la lumière de l'expérience chinoise de développement et de sa signification pour le monde, il contribuera simultanément à l'éradication de la pauvreté et à la réduction des inégalités en Chine et dans le monde en appuyant son développement national et la coopération Sud-Sud.

16. Le programme de pays est étroitement aligné sur les priorités du Gouvernement et ses politiques nationales, notamment le treizième plan quinquennal. Il suit également de près le plan stratégique du PNUD, 2014-2017, avec des liens solides avec le Programme régional du PNUD pour l'Asie et le Pacifique pour toutes les questions pertinentes à la Chine telles que la coopération Sud-Sud, l'urbanisation, le changement climatique, la primauté du droit et les services d'assistance juridique. Parmi les groupes vulnérables et sous-privilegiés identifiés dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), il portera son attention sur les minorités, les migrants, les populations vivant avec le VIH/sida et autres maladies, les pauvres en zones rurales et en zones

urbaines et les populations vivant dans des zones fragilisées. Le programme accordera une attention particulière aux femmes, en tenant compte de leur vulnérabilité particulière sur les plans économique, social, environnemental et ethnique. Le programme adoptera également une démarche de ciblage géographique en se concentrant sur les provinces occidentales, en particulier les zones marquées par une grande pauvreté. Le PNUD intensifiera son rôle de plaidoyer en recourant davantage aux technologies modernes et aux médias sociaux, et en adaptant ses messages pour atteindre l'audience chinoise la plus large possible.

17. Dans le contexte du PNUAD, le programme de pays devrait générer d'importantes synergies avec d'autres parties du système des Nations Unies pour le développement. Des synergies spécifiques seront développées avec l'Organisation internationale du travail (OIT), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, (ONUSIDA), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et d'autres institutions pertinentes pour les questions de protection sociale et d'inégalité ainsi que pour des questions spécifiques portant sur les inégalités économiques entre les sexes et la violence sexiste. Le programme sera complémentaire à l'appui fourni par les autres organismes, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)—en matière de changement climatique, d'efficacité énergétique et de protection de l'environnement. Le PNUD coordonnera ses interventions avec le reste du système des Nations Unies pour le développement par le biais des groupes thématiques créés pour faciliter la mise en œuvre du nouveau plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

Résultat 1. Davantage de personnes, notamment les plus vulnérables et les plus sous-privilegiées, jouissent de meilleures conditions de vie et de plus d'opportunités de développement économique, social et culturel

18. En contribuant aux réformes, le PNUD bénéficiera de ses avantages comparatifs pour catalyser l'innovation, appuyer des approches participatives et appliquer les résultats des projets au changement des politiques. Il mettra l'accent sur les défis posés par l'urbanisation, l'immigration et le vieillissement de la population et leur impact sur la pauvreté et les inégalités. En développant la recherche menée sur la protection sociale avec le Centre de recherche sur le développement du Conseil des affaires d'État et du Ministère des ressources humaines et de la sécurité sociale, le PNUD appuiera un système de protection sociale axée sur l'égalité des sexes et couvrants les migrants venus en zones urbaines et leurs familles. En outre, il expérimentera un nouveau mécanisme de prestations de services auquel participeront des organisations de la société civile. Avec l'OIT, le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes, le PNUD appuiera une approche multidimensionnelle de réduction de la pauvreté allant au-delà de la pauvreté définie en termes de revenus. Il appuiera le principal groupe de lutte contre la pauvreté du Conseil des affaires d'État ainsi que le Centre international de réduction de la pauvreté en Chine pour que cette approche soit intégrée dans les politiques nationales et le suivi de la pauvreté à l'échelon central ainsi qu'à l'échelon local. Afin d'anticiper l'impact des migrations internes vers les villes, le

PNUD collaborera avec les autorités locales à l'échelon municipal pour étudier les tendances de la pauvreté urbaine et formuler des politiques pertinentes à cet égard.

19. Conformément à la stratégie de lutte contre la pauvreté du Gouvernement, le PNUD adoptera un ciblage géographique de réduction de la pauvreté en mettant l'accent sur les minorités ethniques et les femmes dans les provinces de Chine occidentale. La stratégie a pour but d'atteindre les populations les plus sous-privilegiées dans les zones les plus pauvres au moyen d'un ensemble d'interventions complémentaires. Les projets permettront d'améliorer les moyens d'existence des minorités ethniques par le biais de l'autonomisation des femmes et la promotion d'approches participatives afin que les femmes deviennent des actrices de leur propre développement. S'agissant du secteur bancaire, le PNUD appuiera les prêts de particulier à particulier, de manière à ce que les communautés démunies aient accès à un financement leur permettant de lancer des activités productives et d'accéder aux marchés. En reconnaissance du lien étroit qui unit la réduction de la pauvreté et l'accès aux services, les groupes vulnérables bénéficieront d'un appui pour faire valoir leurs droits et accéder à la justice et aux services sociaux. En collaboration avec la China Law Society, le PNUD lancera une enquête sur les femmes et leur accès à la propriété foncière, comprenant notamment des études comparatives avec d'autres pays pertinents, l'objectif final étant d'augmenter l'autonomisation des femmes.

20. En s'appuyant sur des projets plus anciens qui ont aidé à développer l'assistance juridique en Chine, le PNUD appuiera la fourniture de service d'assistance juridique aux populations vulnérables, notamment les personnes vivant avec le VIH, les personnes handicapées et les minorités. En travaillant étroitement avec les homologues nationaux, le PNUD appuiera l'institutionnalisation de ses services dans le cadre du programme national d'assistance juridique du Gouvernement. Pour éclairer ces changements, le PNUD appuiera également les échanges Sud-Sud dans le domaine des prestations d'assistance juridique au niveau local.

Résultat 2. Davantage d'habitants jouissent d'un environnement propre et plus sain du fait d'une meilleure protection de l'environnement et d'une croissance écologique durable

21. Le coût de la dégradation de l'environnement en termes de développement économique et de développement humain, notamment la pauvreté, les inégalités et les vulnérabilités, a été reconnu, de même que la nécessité d'une gestion durable des ressources naturelles. La révision de la loi sur l'environnement, entrée en vigueur en 2015, contient des réglementations environnementales plus strictes et prévoit des sanctions plus sévères en cas de violation. Le treizième plan quinquennal fixera sans nul doute des objectifs plus ambitieux pour la période 2016-2020. Néanmoins, si dans de nombreux cas, de nouvelles politiques seront formulées, dans d'autres cas, les politiques existent déjà, mais ne sont pas appliquées soit en raison d'obstacles tels que des réglementations insuffisantes qui en freinent l'application, soit en raison de capacités limitées, notamment au niveau local.

22. Le PNUD fournira dès lors des conseils et un appui dans la mise en œuvre des politiques environnementales nationales de manière à ce qu'elles contribuent à la réduction de la pauvreté, des inégalités et des vulnérabilités. Grâce

à son étroite collaboration avec la Commission nationale du développement et de la réforme, avec le Ministère de la protection de l'environnement et d'autres organismes gouvernementaux chargés d'élaborer des politiques, d'améliorer les mesures d'incitation, les réglementations et leur application, ainsi qu'avec le Conseil chinois pour la coopération internationale en matière d'environnement et de développement, le PNUD appuiera l'expérimentation de nouvelles idées et de nouvelles pratiques susceptibles d'être ensuite étendues à l'échelle nationale, comme l'échange commercial de carbone et sa taxation. Il fournira des informations pertinentes à propos des expériences internationales faites avec ces politiques. Avec le Ministère des finances et le Bureau pour la coopération économique étrangère du Ministère chinois de la protection de l'environnement, le PNUD garde son vaste portefeuille de projets dans le cadre du Fonds pour l'environnement mondial, du Protocole de Montréal et du Fonds vert pour le climat, pour s'attaquer aux questions environnementales et énergétiques, en particulier dans les provinces occidentales. Le programme renforcera les capacités des gouvernements locaux en matière de planification urbaine durable de manière à intégrer les objectifs de pérennité dans les plans économiques et améliorer la compréhension de la budgétisation soucieuse du changement climatique. La participation active des communautés locales pauvres dans la protection des écosystèmes sera poursuivie pour renforcer le complexe pauvreté-environnement et assurer que les besoins des groupes vulnérables, notamment les pauvres et les femmes, soient pleinement pris en compte. De concert avec le cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, le PNUD appuiera l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique dans la planification du développement, tout particulièrement dans les provinces occidentales chinoises, particulièrement vulnérables face aux catastrophes naturelles. Afin de maximiser l'impact des projets du Fonds mondial pour l'environnement et du Protocole de Montréal, le PNUD collaborera avec des sociétés privées dans le rôle ne cesse de grandir en Chine. Il les encouragera à tenir compte de la protection de l'écosystème, de la bonne gestion des ressources hydriques, de l'efficacité énergétique et de la gestion des déchets chimiques et électroniques.

23. En vue d'assurer la synergie avec d'autres résultats, l'impact sur la réduction de la pauvreté, l'amélioration des moyens d'existence durable auprès de groupes vulnérables ciblés et l'impact du changement climatique sur les femmes figureront au nombre des critères clefs lors de la formulation de conseils sur les politiques environnementales ainsi que lors de la conception et de la mise en œuvre des projets du PNUD. Ce dernier s'efforcera de faire connaître les enseignements tirés par la Chine de sa coopération Sud-Sud, de manière à aider d'autres pays en développement à mettre en œuvre une croissance écologique innovante et réductrice de la pauvreté.

Résultat 3. Efficacité renforcée de la participation chinoise à la coopération internationale au bénéfice mutuel de la Chine et du monde

24. Dans le cadre de l'accord de partenariat consolidé¹⁷, le PNUD et la Chine ont élaboré diverses initiatives conjointes dans le domaine de la coopération Sud-

¹⁷ Memorandum of Understanding for Strengthened Cooperation between the Government of Peoples' Republic of China and UNDP, September 2010.

Sud et de la coopération triangulaire. En s'appuyant sur ces initiatives, le PNUD collaborera avec la Chine pour développer toutes les potentialités de la coopération Sud-Sud et accélérer les changements profonds requis par les objectifs de développement durable, en travaillant avec le Gouvernement et d'autres acteurs. En sa qualité de partenaire principal de la Chine dans la coopération Sud-Sud, le PNUD renforcera sa coopération avec le Ministère du commerce, le Ministère des affaires étrangères, la Commission nationale du développement et de la réforme, les ministères sectoriels et les instituts de recherche influents. Le PNUD offrira une plate-forme pour appuyer la participation de la Chine aux questions mondiales, notamment une assistance à la réalisation des objectifs de développement durable et du programme de développement pour l'après-2015. À l'appui de ce dernier, le PNUD facilitera le dialogue avec d'autres partenaires du développement et recherchera des mécanismes pour faciliter les échanges de connaissances et la coopération Sud-Sud.

25. Grâce à sa connaissance approfondie de l'aide extérieure chinoise, le PNUD renforcera les capacités institutionnelles du Ministère du commerce et d'autres institutions nationales, notamment par le biais de recherche conjointe et d'échange d'enseignements tirés de l'expérience avec d'autres acteurs de la coopération au développement. En réponse à la demande exprimée par ses homologues nationaux, le PNUD mènera une analyse des nouvelles tendances mondiales et régionales de la coopération Sud-Sud et fera également part de ses propres pratiques de coopération au développement de manière à étayer la formulation et la mise en œuvre de l'aide chinoise et de ses politiques de coopération Sud-Sud. En sa qualité d'intermédiaire dans la transmission des connaissances, le PNUD appuiera la Chine pour documenter et faire connaître ses expériences dans le domaine de la coopération au développement. Tirant avantage du réseau de son Bureau de pays, le PNUD appuiera la Chine pour assurer que ses activités dans d'autres pays en développement contribuent réellement à la réalisation du programme de développement pour l'après-2015, les objectifs de développement durable, notamment la réduction de la pauvreté. Les projets de coopération triangulaire aideront la Chine à tirer parti de ses propres expériences nationales en complément de son appui sur le plan bilatéral, tout utilisant au mieux l'expertise et le mandat du PNUD. En vue d'assurer les synergies avec les autres résultats, le PNUD s'attachera particulièrement à la collaboration Sud-Sud avec la Chine dans les domaines de la réduction de la pauvreté, des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, de la réduction des risques de catastrophe et du changement climatique. Finalement, en collaborant avec les commissions gouvernementales qui administrent des entreprises d'État, le PNUD appuiera l'élaboration de cadres réglementaires et de pratiques commerciales durables auprès des entreprises chinoises opérant dans d'autres pays en développement ainsi que l'étude et la publication des meilleures pratiques internationales et nationales.

III. Programme et gestion des risques

26. Le programme de pays fera essentiellement l'objet d'une exécution nationale, le Ministère du commerce sera l'autorité de coordination pour le PNUD en Chine

27. Le programme a pour ambition de donner au PNUD le rôle de conseiller à l'appui du programme de réformes chinois et de déclencher des modifications de comportement en faveur du développement humain durable. Cela exigera une

expertise de haut niveau ainsi qu'un degré de réactivité très élevé, avec le risque de ne pas fournir en temps voulu les contributions dont les partenaires nationaux ont besoin et qu'ils escomptent du PNUD. La gestion de ce risque requiert du PNUD de renforcer les capacités du Bureau de pays, d'y ajouter de nouveaux profils de compétences tout en s'adaptant sans cesse à l'évolution des besoins de la Chine. Le PNUD devra faire appel à l'expertise du siège, de ses bureaux régionaux ainsi qu'à l'ensemble du système des Nations Unies et cherchera à conclure des accords de longue durée avec des experts reconnus.

28. Le risque critique réside dans les difficultés à mobiliser des fonds pour un pays à revenu intermédiaire tel que la Chine. Pour obtenir les résultats escomptés avec des ressources ordinaires rétrécies, la mise en œuvre du programme devra compter sur une mobilisation des ressources, particulièrement les ressources nationales. Afin de gérer ce risque, le PNUD et le Gouvernement collaboreront à la mobilisation des ressources nécessaires, en particulier du Gouvernement lui-même. Ceci se fera en recourant aux modalités par le biais desquelles le Gouvernement a déjà fait d'importantes contributions aux projets ainsi qu'en recherchant de nouvelles modalités pour des contributions gouvernementales et la mobilisation d'autres ressources, notamment le secteur privé, les fondations et les organismes philanthropiques. Le PNUD poursuivra sa coopération avec les donateurs intéressés par les questions mondiales. Si en dépit de tous ces efforts le niveau adéquat de ressources n'a pas pu être mobilisé, les priorités du programme seraient révisées pour réajuster les activités du PNUD en Chine et redéfinir l'ampleur de son engagement.

29. Le programme respectera les normes de qualité sociales et environnementales du PNUD qui seront appliquées dès le stade de la conception et qui devront incorporer les mécanismes de réponse des parties prenantes. Les risques durant la phase opérationnelle qui sont liés à la qualité du projet et au respect des normes seront gérés au moyen de registres des risques et de rapports trimestriels. Des audits et des sondages permettront de consolider l'assurance qualité. Le programme devra également incorporer les risques de catastrophe dans la formulation du projet et sa mise en œuvre. En particulier, il devra mettre en place des systèmes d'alerte rapide.

30. Le descriptif du programme de pays fait état des contributions du PNUD aux priorités nationales et constitue le principal document de référence pour rendre compte au Conseil d'administration des résultats et des ressources engagées dans l'exécution du programme à l'échelon du pays. Les responsabilités des gestionnaires au niveau national, au niveau régional et à celui du siège à l'égard du programme de pays sont définies dans le programme et les politiques opérationnelles et les procédures du PNUD ainsi que dans les dispositifs de contrôle interne.

IV. Suivi et évaluation

31. Les efforts en faveur d'une approche fondée sur des données et des faits avérés en matière de planification, de suivi et d'évaluation seront intensifiés dans ce programme. Une sélection équilibrée d'évaluations de résultat et de projet permettra de fournir des preuves des progrès réalisés et les enseignements tirés de l'expérience. Les sources de données telles que l'Institut national de statistique et les rapports établis par des organismes sectoriels seront utilisées pour étayer le suivi

et les évaluations basées sur les faits. En outre, les données obtenues grâce aux recherches menées par le PNUD seront systématiquement utilisées pour la planification, le suivi l'établissement des rapports et les évaluations.

32. La gestion axée sur les résultats sera intégrée dans tous les programmes et projets appuyés par le PNUD, en appliquant le cadre intégré de résultats et d'allocation de ressources issu du plan stratégique. Le dialogue annuel entre le système des Nations Unies et le Gouvernement, lancé dans le cadre du PNUAD, offrira une plate-forme pour rendre compte des progrès réalisés et des résultats obtenus.

33. Une attention particulière sera accordée aux projets pilotes dotés d'indicateurs de base, d'objectifs et de repères clairement définis, avec des plans d'évaluation rigoureux de manière à disposer de données fiables permettant d'étendre ces projets sur une grande échelle.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Chine (2016-2020)

Indicateurs de résultats du PNUAD, données de base et objectifs	Sources des données, fréquence de leurs collectes et entités responsables	Produits indicatifs du programme de pays (y inclus indicateurs, données de base et cibles)	Principaux partenaires/Cadres des partenariats	Ressources estimatives par résultat escompté (dollars É.-U.) (À préciser en fonction du budget intégré)
---	---	--	--	--

Priorité ou objectif national : Développement équitable et réduction de la pauvreté

Résultat escompté du PNUAD (ou équivalent) avec le PNUD #1 : Une plus grande partie de la population jouit de meilleures conditions de vie et de plus d'opportunités de développement économique, social et culturel.

Résultat escompté correspondant au plan stratégique : Résultat 1 : Croissance et développement devenus inclusifs et durables, incorporant les capacités productives qui créent des emplois et des moyens d'existence pour les pauvres et les exclus

Indicateur 1.1 Coefficient de Gini Base (2013) : 0,473 Cible (2020) : (à déterminer)	Source des données : • FMI, Banque mondiale • Données officielles du Gouvernement Les données de l'année en cours n'étaient pas disponibles au moment de l'élaboration du programme de pays. Les données de base sont les dernières données officielles. Les cibles seront déterminées après la mise au point définitive du 13e plan quinquennal de la Chine (2016-2020).	Produit 1.1 : Les populations-cibles les plus pauvres et les plus vulnérables bénéficient d'un revenu plus élevé et d'un meilleur accès aux services financiers. Indicateur 1.1.1 : Nombre de nouveaux emplois créés pour les femmes de minorités ethniques et en zones rurales grâce aux programmes de réduction de la pauvreté Base (2015) Femmes de minorités ethniques : 0 Base (2015) Habitants des zones rurales : 0 Cible (2020) Femmes de minorités ethniques : 5 000 Cible (2020) Habitants des zones rurales : 35 000 Indicateur 1.1.2 : Nombre de bénéficiaires qui ont accès à des services financiers grâce aux coopératives rurales de financement et au programme de financement inclusif Base (2015) : 3 339 Cible (2020) : 30 000	Assemblée populaire nationale Cour suprême du peuple Ministère des affaires civiles Ministère de la justice China Law Society; China Academy of Governance; Gouvernements provinciaux Instituts de recherche ONG	Ressources ordinaires 3 320 000 Autres ressources 36 480 000
---	---	--	--	---

Produit 1.2 : Les populations-cibles les plus

Indicateurs de résultats du PNUAD, données de base et objectifs

Sources des données, fréquence de leurs collectes et entités responsables

Produits indicatifs du programme de pays (y inclus indicateurs, données de base et cibles)

Principaux partenaires/Cadres des partenariats

Ressources estimatives par résultat escompté (dollars É.-U.)
(À préciser en fonction du budget intégré)

marginalisées ont un meilleur accès à la justice et aux services sociaux.

Indicateur 1.2.1 : Nombre additionnel de personnes marginalisées bénéficiant d'une assistance juridique et de programmes d'alphabétisation

Base (2015) Femmes : 0

Base (2015) Personnes vivant avec le VIH : 0

Base (2015) Personnes handicapées : 0

Base (2015) Personnes victimes de la pollution : 0

Femmes-cibles (2020) : 2 225

Personnes-cibles vivant avec le VIH (2020) : 4 000

Personnes handicapées-cibles (2020) : 350

Personnes cibles victimes de la pollution (2020) : 100

Indicateur 1.2.2: Nombre de recommandations du PNUD en matière de recherche sur les politiques visant à améliorer les services d'assistance juridique et les services sociaux transcrites par le Gouvernement chinois dans la législation, la planification ou le budget

Base (2015) : 0

Cible (2020) : 3

Indicateur 1.2.3 : Nombre de personnes couvertes par des campagnes de sensibilisation sur l'accès à la justice, les droits des populations marginalisées, notamment les femmes, les personnes vivant avec le VIH, les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres, les personnes handicapées et les travailleurs migrants

Base (2015) : 1 500

Cible (2020) : 3 000

<i>Indicateurs de résultats du PNUAD, données de base et objectifs</i>	<i>Sources des données, fréquence de leurs collectes et entités responsables</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays (y inclus indicateurs, données de base et cibles)</i>	<i>Principaux partenaires/Cadres des partenariats</i>	<i>Ressources estimatives par résultat escompté (dollars É.-U.) (À préciser en fonction du budget intégré)</i>
--	--	---	---	--

Produit 1.3 : Gouvernance ciblée et réformes appuyées par le PNUD pour instaurer l'État de droit, suscitent des processus plus inclusifs dans la prise de décisions et le développement de la société civile.

Indicateur 1.3.1 : La mesure dans laquelle l'organisation de consultations publiques contribue à la normalisation de mécanismes participatifs dans les processus de gouvernance et entraîne une participation plus systématique des femmes, des personnes vivant avec le VIH et des personnes handicapées.

Base (2015) : Très partielle (2)

Cible (2020) : Très large (4)

Indicateur 1.3.2 : Nombre de réglementations gouvernementales et de politiques amplifiant le rôle des organisations de la société civile et appuyant leur fonctionnement auprès du public

Base (2015) : 1

Cible (2020) : 3

Priorité ou objectif national : Amélioration et durabilité de l'environnement

Résultat escompté du PNUAD (ou équivalent) avec le PNUD #2 : Un plus grand nombre de personnes jouissent d'un environnement plus propre et plus sain grâce à une meilleure protection de l'environnement et à une croissance écologique durable.

Résultat escompté correspondant au plan stratégique : Résultat 1 : La croissance et le développement sont inclusifs et durables, intégrant les capacités de production qui génèrent de l'emploi et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus.

Indicateurs de résultats du PNUAD, données de base et objectifs	Sources des données, fréquence de leurs collectes et entités responsables	Produits indicatifs du programme de pays (y inclus indicateurs, données de base et cibles)	Principaux partenaires/Cadres des partenariats	Ressources estimatives par résultat escompté (dollars É.-U.) (À préciser en fonction du budget intégré)
<p><u>Indicateur 2.1 :</u></p> <p><u>Émissions nationales de dioxyde de carbone par unité PIB (kg/Yuan)</u></p> <p><u>Base (2013) :</u> 0,231</p> <p><u>Cible (2020) :</u> 0,194</p>	<p>Sources des données :</p> <ul style="list-style-type: none"> Données officielles du Gouvernement Accords pluriannuels internationaux annoncés 	<p>Produit 2.1 : Les activités de la Chine en matière d'atténuation des effets du changement climatique, en faveur de la biodiversité et de lutte contre les déchets ont obtenu un financement dans tous les secteurs et sont mis en œuvre sur une grande échelle.</p>	<p>Centre international chinois pour les échanges techniques et économiques du Ministère du commerce</p>	<p>Ressources ordinaires 2 500 000</p> <p>Autres ressources 194 800 000</p>
<p><u>Indicateur 2.2 :</u> Hydro-chlorofluorocarbures consommation en tonnes PACO</p> <p><u>Base (2015) :</u> 16 978,9</p> <p><u>Cible (2020) :</u> 12 262,51</p>		<p><u>Indicateur 2.1.1 :</u> La mesure dans laquelle les réglementations, arrêtés et normes entraînent des émissions faibles et un développement adapté au changement climatique</p> <p><u>Base (2015) :</u> Inadéquate (1)</p> <p><u>Cible (2020) :</u> Satisfaisante (4)</p>	<p>Commission nationale du développement et de la réforme</p> <p>Ministère de la science et la technologie</p> <p>Bureau de la coopération économique du Ministère de la protection de l'environnement</p>	
<p><u>Indicateur 2.3 :</u></p> <p><u>Nombre d'hectares de zones protégées</u></p> <p><u>Base (2014) :</u> 142 080 000</p> <p><u>Cible (2020) :</u> 142 364 160</p>		<p><u>Indicateur 2.1.2 :</u> Total de tonnes PACO (potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone) d'hydrochlorofluorocarbures que les entreprises se sont engagées à réduire en signant les accords relatifs aux projets du PNUD</p> <p><u>Base (2015) :</u> 279, 3</p> <p><u>Cible (2020) :</u> 1 013,95</p>	<p>Ministère de l'agriculture; Administration océanographique nationale, Administration publique de la sylviculture</p> <p>Secteur privé</p>	
		<p><u>Indicateur 2.1.3 :</u> La mesure dans laquelle, les réglementations, arrêtés et normes génèrent une meilleure protection de la biodiversité.</p> <p><u>Base (2015) :</u> Inadéquate (1)</p> <p><u>Cible (2020) :</u> Satisfaisante (4)</p> <p><u>Indicateur 2.1.4 :</u> Nombre de tonnes de retardateurs de flamme bromés contenant du plastic/des résines/ réutilisés que les entreprises se sont engagées à diminuer en signant. les accords relatifs aux projets du PNUD</p> <p><u>Base (2015) :</u> 0</p> <p><u>Cible (2020) :</u> 3 000</p>	<p>Institutions locales</p> <p>Instituts de recherche</p> <p>Autres</p> <p>Centre international chinois pour les échanges techniques et économiques du Ministère du commerce</p> <p>Commission nationale du développement ;et de la réforme</p> <p>Ministère de la science et la</p>	

Indicateurs de résultats du PNUAD, données de base et objectifs	Sources des données, fréquence de leurs collectes et entités responsables	Produits indicatifs du programme de pays (y inclus indicateurs, données de base et cibles)	Principaux partenaires/Cadres des partenariats	Ressources estimatives par résultat escompté (dollars É.-U.) (À préciser en fonction du budget intégré)
Produit 2.2 : Capacités insuffisantes et barrières techniques à l'adoption permanente et à grande échelle d'une stratégie de mise en œuvre d'un environnement durable, identifiées, retenues et destinées à être éliminées par le Gouvernement	<u>Indicateur 2.2.1</u> : Nombre de nouvelles recommandations de politiques sur le changement climatique et les pratiques d'urbanisation durable qui ont été adoptées par la Chine et transcrites dans la législation, le plan ou le budget	Base (2015) : 0	Cible (2020) : 3	technologie Ministère de la protection de l'environnement Ministère de l'agriculture Administration océanographique nationale, Administration publique de la sylviculture Secteur privé Institutions locales Instituts de recherche Autres Comité national pour la réduction des risques de catastrophes et organismes affiliés Organisations de la société civile Secteur privé Universités et instituts de recherche ;
<u>Indicateur 2.2.2</u> : Nombre de barrières freinant la mise en œuvre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement en Chine	Base (2015) <u>Obstacles techniques</u> : 9	Base (2015) <u>Capacités insuffisantes</u> : 61	Base: (2015) <u>Obstacles institutionnels</u> : 32	Base (2015) <u>Obstacles réglementaires</u> : 22
<u>Cible (2020) Obstacles techniques</u> : 0	<u>Cible (2020) Capacités insuffisantes</u> : 0	<u>Cible (2020) Obstacles institutionnels</u> :0	<u>Cible (2020) Obstacles réglementaires</u> : 0	
Produit 2.3 : Les cadres institutionnels, législatifs et politiques sont en place pour évaluer les risques de catastrophes naturelles ou causées par l'homme et améliorer la mise en œuvre des mesures de gestion des catastrophes et des risques climatiques aux niveaux national et infranational.				

Indicateurs de résultats du PNUAD, données de base et objectifs	Sources des données, fréquence de leurs collectes et entités responsables	Produits indicatifs du programme de pays (y inclus indicateurs, données de base et cibles)	Principaux partenaires/Cadres des partenariats	Ressources estimatives par résultat escompté (dollars É.-U.) (À préciser en fonction du budget intégré)
---	---	--	--	--

Indicateur 2.3.1 : Nombre de plans et de programmes aux niveaux national et infranational s'appuyant sur des évaluations multirisques et des évaluations de risques climatiques

Base (2015) : 0

Cible (2020) : 5

Indicateur 2.3.2 : Nombre de plans de réduction des risques ou de plans intégrés de réduction des risques et d'adaptation au changement climatique et de cadres institutionnels et de mécanismes de coordination des parties prenantes spécialement établis à cet effet

Base (2015) : 1

Cible (2020) : 3

Indicateur 2.3.3 : Nombre de dispositions législatives ou réglementaires relatives à la gestion des désastres et du risque climatique

Base (2015) : 1

Cible (2020) : 3

Produit 2.4: Systèmes d'alerte rapide mis en place aux fins de réduction efficace des risques, de prévention des risques et de renforcement de la résilience à tous les niveaux du Gouvernement et de la société

Indicateur 2.4.1 : Nombre de systèmes d'alerte rapide concernant les principales catastrophes naturelles (géophysiques et climatiques) ou provoquées par l'homme

Base (2015) : 1

Cible (2020) : 3

Indicateur 2.4.2 : Pourcentage de personnes à risque exposées à des catastrophes naturelles ou causées par l'homme

Indicateurs de résultats du PNUAD, données de base et objectifs	Sources des données, fréquence de leurs collectes et entités responsables	Produits indicatifs du programme de pays (y inclus indicateurs, données de base et cibles)	Principaux partenaires/Cadres des partenariats	Ressources estimatives par résultat escompté (dollars É.-U.) (À préciser en fonction du budget intégré)
---	---	--	--	--

couvertes par un plan multirisques d'alerte rapide

Base (2015) : 10%

Cible (2020) : 20%

Priorité ou objectif national : Participation accrue aux questions mondiales

Résultat escompté du PNUAD (ou équivalent) avec le PNUD #3 : L'efficacité de la participation de la Chine à la coopération internationale se trouve renforcée au bénéfice mutuel de la Chine du monde.

Résultat escompté correspondant au plan stratégique : Résultat 7 : Les débats sur le développement et les activités à tous les niveaux accordent la priorité à la pauvreté aux inégalités et à l'exclusion, conformément à nos principes d'engagement.

Indicateur 3.1 :	Source des données :	Produit 3.1 : Le caractère positif de la participation accrue de la Chine aux dialogues à l'échelle mondiale et régionale est reconnu par les autres pays en développement	Ministère des affaires étrangères Ministère du commerce Parti communiste chinois Ministères sectoriels Instituts de recherches Ministère du commerce Commission nationale du développement et de la réforme Centre international de réduction de la pauvreté en Chine Ministères sectoriels Instituts de recherche Homologues dans les pays partenaires	Ressources ordinaires 800 000 Autres ressources 12 100 000
Nombre de partenariats Sud-Sud et de partenariats triangulaires <u>Base (2015)</u> : 7 <u>Cible (2020)</u> : 15	<ul style="list-style-type: none"> Données officielles du Gouvernement, y inclus sur son site Web Données officielles de l'Union africaine, y inclus sur son site Web 	<p><u>Indicateur 3.1.1</u> : Nombre de consultations documentées tenues entre le Gouvernement et des pays en développement qui ont donné lieu à de nouveaux accords de coopération au développement</p> <p><u>Base (2015)</u> : 0 <u>Cible (2020)</u> : 2</p>	Ministère du commerce Commission nationale du développement et de la réforme	
Indicateur 3.2 : Nombre de pays mettant en œuvre des solutions novatrices fournies par la Chine pour réaliser des objectifs de développement durable <u>Base (2015)</u> : 0 <u>Cible (2020)</u> : 25		<p>Produit 3.2 : La Chine améliore l'efficacité de sa coopération au développement et l'étend à d'autres pays en développement</p> <p><u>Indicateur 3.2.1</u> : Nombre de partenariats triangulaires instaurés par la Chine dans des domaines clefs</p> <p><u>Base (2015)</u> : 4 <u>Cible (2020)</u> : 10</p> <p><u>Indicateur 3.2.2</u> : Nombre de projets chinois de coopération au développement adhérant aux principes d'une plus grande transparence, d'appropriation par les pays bénéficiaires, et de programmation axée sur les résultats et l'inclusion de tous</p>	Ministère des affaires étrangères Ministère du commerce Parti communiste chinois Ministères sectoriels Instituts de recherches Ministère du commerce Commission nationale du développement et de la réforme Centre international de réduction de la pauvreté en Chine Ministères sectoriels Instituts de recherche Homologues dans les pays partenaires Ministère du commerce Commission nationale du développement et de la réforme Commission de contrôle et d'administration des biens publics du Conseil des Affaires d'État Académie chinoise du	

Indicateurs de résultats du PNUAD, données de base et objectifs	Sources des données, fréquence de leurs collectes et entités responsables	Produits indicatifs du programme de pays (y inclus indicateurs, données de base et cibles)	Principaux partenaires/Cadres des partenariats	Ressources estimatives par résultat escompté (dollars É.-U.) (À préciser en fonction du budget intégré)
		<p><u>Base (2015)</u>: 1</p> <p><u>Cible (2020)</u>: 10</p> <p><u>Indicateur 3.2.3</u> : Nombre de personnes démunies ciblées par les projets pilotes avec les pays partenaires de coopération triangulaire et de partage des connaissances</p> <p><u>Base (2015)</u>: 100</p> <p><u>Cible (2020)</u>: 1 000</p> <p>Produit 3.3: Dans les autres pays en développement, l'industrie chinoise adopte des pratiques plus responsables sur le plan social, environnemental et économique</p> <p><u>Indicateur 3.3.1</u>: Le nombre d'entreprises chinoises participant à l'Initiative "sustainable business", manifestant ainsi une présence sociale, environnementale et économique plus responsable</p> <p><u>Base (2015)</u>: 0</p> <p><u>Cible (2020)</u>: 50</p>	<p>commerce international et de la coopération économique</p> <p>Nouveaux partenaires à déterminer</p>	
			Total des ressources :	<p>Ordinaires</p> <p>6 620 000</p> <p>Autres :</p> <p>243 380 000</p>